

**MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
À LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES  
SUR  
LE PROJET DE LOI 124  
LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE**

par  
**Lucie Duhamel, Adjointe pédagogique  
Julie Lemieux, Adjointe pédagogique  
Martine Tessier, Conseillère pédagogique**

**Québec  
novembre 2005**

## INTRODUCTION

Nous voici à l'aube d'un grand tournant, prévu pour le réseau des centres de la petite enfance du Québec. Le 25 octobre dernier, Mme Thériault a déposé le projet de loi 124, nous ramenant « subtilement » en arrière. Le temps révolu des services de garde où l'on offrait simplement des activités « éducatives », en attendant le retour des parents, est revenu!

Ce projet de loi 124 fait du parent, son acteur principal. L'éducation et le *Programme Éducatif des centres de la petite enfance* (les 5 principes éducatifs, les dimensions du développement, les apprentissages, la stimulation, la structuration des lieux, les stratégies d'intervention démocratique, l'observation de chaque enfant afin d'alimenter ses propres apprentissages, les valeurs éducatives, etc.) prennent un nouveau nom; *DÉMARCHE ÉDUCATIVE*, ayant pour objectifs : *Favoriser le développement global de l'enfant*, tout simplement.

La réforme proposée risque de faire de notre réseau, qui prône le partenariat, des partenaires dissociés par une loi laissant place à plusieurs ambiguïtés. Actuellement, le partenariat entre les divers organismes associés à la petite enfance et l'échange entre les différents types de services forment un tout. Puisque chacun de ces partenaires est à la portée de l'autre, la communication entre eux permet d'offrir un maximum de soutien et de ressources pour guider l'enfant dans son cheminement.

En ce moment, les intervenants en petite enfance « façonnent » l'avenir de demain. Malheureusement, lorsque des ouvriers travaillent indépendamment les uns des autres, la solidité de la « fondation » pour laquelle ils se dévouent est mise à risque.

Ce mémoire soulève quelques points de cette loi qui ne semblent se préoccuper très peu de l'avenir des acteurs principaux : *LES ENFANTS!*

## AMBIGUÏTÉS RELIÉES AU PROJET DE LOI 124

### Notre mission première : L'ENFANT.

Travaillant dans le domaine de la petite enfance depuis plusieurs années, nous ne pouvons pas lire ce projet de loi sans considérer, en premier lieu, le bien-être de l'Enfant. Pour nous, les mots *respect, estime de soi, autonomie, collaboration* et *plaisir* sont des valeurs auxquels nous croyons viscéralement.

Nous avons relevé plusieurs ambiguïtés dans le « projet de loi 124 » de Madame Carole Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, et cela a suscité, chez nous, plusieurs interrogations, voire même sa remise en question. En voici un aperçu.



#### ⇒ Article 4, 1<sup>er</sup> alinéa - *Projet de loi 124* :

*« Tout enfant a le droit de recevoir, jusqu'à la fin de l'enseignement primaire, des services de garde éducatifs personnalisés de qualité. »*

Depuis l'avènement du programme éducatif des centres de la petite enfance, notre mission première est d'offrir aux enfants de 0-5 ans, des services éducatifs personnalisés et de qualité. Qu'en est-il de la reconnaissance et de la considération de notre travail effectué depuis tant d'années? Pourquoi ne pas maintenir un réseau de service éducatif permettant la garde, plutôt qu'un service de garde avec des activités éducatives?

#### ⇒ Article 4, 2<sup>e</sup> alinéa - *Projet de loi 124* :

*« Ce droit s'exerce en tenant compte de l'organisation et des ressources des prestataires de services de garde ainsi que du droit du prestataire de services d'accepter ou de refuser de recevoir un enfant, des règles relatives aux subventions et de la priorité donnée aux enfants de la naissance jusqu'à leur admission à l'éducation préscolaire. »*

Pourquoi ne spécifie-t-on plus les 0-5 ans dans ce projet de loi? Cet article permet le transfert éventuel des enfants de 4-5 ans au milieu scolaire.

De plus, Mme Th  berge, dans son allocution faite   l'occasion de l'Assembl  e g  n  rale annuelle de l'Association des  ducatrices et  ducatteurs en milieu familial du Qu  bec, mentionne   la page 6 :

« (...) Maintenant, les objectifs du programme  ducatif seront int  gr  s dans la loi afin de leur donner force d'obligation. Ces objectifs, comme vous le savez, sont de favoriser le d  veloppement global de l'enfant. » (...) « Avec ce projet de loi, nous voulons faire en sorte que, de fa  on tr  s concr  te, chaque enfant qui en a besoin re  oive des services  ducatifs de grande qualit  . (...) »

Pr  cisons d'abord que TOUS les enfants ont besoin de recevoir des services  ducatifs de grande qualit  . En 1997 le gouvernement du Qu  bec reconnaissait l'importance du volet  ducatif des services de garde et  laborait le *Programme  ducatif des centres de la petite enfance*. Depuis ce temps, le programme  ducatif fait partie int  grante du quotidien de tous les CPE de la province. Chacun des services de garde, autant dans les « installations » que dans les « milieux familiaux » a le souci professionnel de l'appliquer syst  matiquement. cf. : « *Programme  ducatif des Centres de la Petite Enfance* » publi   par Les Publications du Qu  bec.

⇒ **Article 5 - Projet de loi 124 :**

« Afin d'assurer la prestation de services de garde  ducatifs, le prestataire de services de garde pr  voit dans l' laboration et l'application de **sa d  marche  ducative**, des activit  s qui ont pour buts :

1. **Favoriser le d  veloppement global.**
2. **Amener l'enfant   s'adapter   la vie en collectivit  .**
3. **Service de promotion et de pr  vention.**
4. **Peut aussi comprendre tout autre  l  ment ou service que le ministre d  termine. »**

En lisant entre ces lignes, on peut supposer que nous redevenons de simples « gardiennes » avant d' tre reconnues comme des  ducatrices dipl  m  es de niveau coll  gial (attestation ou DEC) et/ou universitaire (certificat ou BAC).

Quant aux responsables d'un services de garde en milieu familial, o   reconna  t-on leurs acquis   travers leur exp  rience, leur formation (45 heures) et leurs perfectionnements annuels? Leur professionnalisme sera-t-il encore reconnu de la part des parents ?

Le nombre de demandes en soutien p  dagogique que sollicitera la RSG aura-t-il un impact sur le niveau de sa comp  tence versus le renouvellement de sa reconnaissance? Dans un tel cas, ces demandes de soutien ne risquent-elles pas d' tre moindres? De ce fait, la qualit   des services  ducatifs offerts aux enfants risque de s'appauvrir consid  rablement.

⇒ **Article 38 - Projet de loi 124 :**

*« Un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial est un titulaire de permis de centre de la petite enfance ou **une personne morale, une société ou une association**, à l'exception d'une municipalité ou d'une commission scolaire, agréé par le ministre pour coordonner, dans un territoire délimité, des services de garde éducatif offerts par les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial qu'il a reconnu et pour surveiller l'application des normes établies par règlement les contenant. »*

Notre questionnement se situe au niveau de la qualité du soutien qui pourrait être offerte aux responsables considérant la grande diversité des candidats pouvant faire partie de ces bureaux coordonnateurs et de leur expertise dans le domaine de la petite enfance.

On nous a annoncé qu'il y aurait environ 130 bureaux coordonnateurs à travers la province. En calculant bien, chacun d'eux aurait environ 700 places à gérer réparties dans quelques 175 milieux familiaux... On pourrait alors se demander : Où se situera la **QUALITÉ DU SOUTIEN PÉDAGOGIQUE** et sera-t-il possible pour une responsable d'établir un véritable **LIEN D'APPARTENANCE et DE CONFIANCE** avec son bureau de coordonnateur???

Depuis plus de 5 ans nous travaillons conjointement avec toutes les responsables de service de garde reconnues par nos CPE respectifs, afin d'offrir un service de qualité aux enfants et parents qui les fréquentent. Pour ce faire, nous visitons ces milieux pour offrir un soutien pédagogique et technique personnalisé. Dans une lettre écrite par Madame Carole Thérberge, adressée à toutes les responsables d'un service de garde en milieu familial, datée du 30 août dernier, nous pouvions y lire noire sur blanc en page 2 :

*« (...) Que penseriez-vous d'un service de garde en milieu familial où les enfants disposeraient de davantage de services spécialisés lorsqu'ils en ont besoin? D'avoir un système vraiment centré sur les besoins des enfants et de leurs familles? Que penseriez-vous, en tant que responsable d'un service de garde en milieu familial, de travailler en collaboration étroite avec des ressources spécialisées? De bénéficier de services adaptés à la réalité de votre mode de garde? (...) »*

Nous vous invitons à consulter nos curriculum vitae déposés en pièce jointe. Comme vous le constaterez, cette profession nous l'exerçons depuis plusieurs années, auprès de nos collègues éducatrices et responsables d'un service de garde en milieu familial. Nous avons acquis de solides formations au cours des ans : « Techniques d'éducation à l'enfance » (niveau collégial) et « Soutien pédagogique aux CPE » (niveau universitaire), pour ne nommer que celles-là. Quotidiennement, nos interventions portent sur le soutien pédagogique et établir des liens avec le partenariat. Nous travaillons donc

auprès d'intervenantes, RSG et éducatrices, qui elles, oeuvrent auprès d'enfant dans un milieu de vie à échelle humaine.

De plus Madame Théberge ajoute :

*« (...) Je crois sincèrement en un réseau encore plus fort, en une qualité de services **encore plus remarquable**. (...) »*

La qualité des services offerts aux enfants et à leur famille, le développement professionnel du personnel et des RSG, le soutien et l'accompagnement pédagogique forgent notre quotidien et nourrit la passion qui nous anime. Nous sommes convaincues que **LA QUALITÉ OFFERTE JUSQU'À MAINTENANT EST REMARQUABLE**. Y a-t-il encore place à amélioration? Certes, nous en convenons. Mais le travail déjà effectué sur le terrain, a permis à de nombreuses intervenantes d'optimiser la qualité de leur service pour le mieux-être des enfants et de leur famille.

⇒ **Article 40 - Projet de loi 124 :**

*« Le bureau coordonnateur a pour fonctions :*

- 1. Accorder les reconnaissances;*
- 2. Appliquer les mesures de surveillance;*
- 3. Répartir les places;*
- 4. Déterminer l'admissibilité d'un parent à la contribution;*
- 5. Administrer l'octroi, le paiement, le maintien, la suspension, la diminution ou le retrait de subventions;*
- 6. Maintenir les services centralisés d'information sur les services de garde en milieu familial;*
- 7. Favoriser la formation et le perfectionnement des RSG et offrir un soutien pédagogique et technique **sur demande**. »*

Considérant l'ordre d'énumération équivalente à l'ordre d'importance accordée aux fonctions du bureau coordonnateur, cet article de loi **répond prioritairement aux besoins des parents** (voir annotations 1 à 6) et, **en second plan, aux besoins des enfants** (voir annotation 7). Qui plus est, dans cet article de loi, **on a omis de mentionner tout ce qui touche les besoins particuliers, le dépistage précoce, la prévention, les ressources et la concertation entre les différents organismes reliés à la petite enfance.**

De plus, à l'**aliéna 3** de ce même article on peut lire :

*« ...répartir les places donnant droit à des services de garde subventionnés suivant les besoins de garde des parents »*

En lien avec :

⇒ **Article 91 - Projet de loi 124 :**

**« Le ministre établit annuellement le nombre de places dont les services de garde sont subventionnés. Il répartit ces places entre les demandeurs de permis, les titulaires de permis et les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, selon les besoins et priorités qu'il détermine. »**

Et si les besoins des parents associés aux priorités déterminées par le ministre sont de la garde de soir ou de nuit; si les priorités déterminées sont de l'ordre de la garde de fin de semaine (48 heures) ou de dépannage occasionnel; si les priorités déterminées ne « trouvent pas preneur » parmi les services de garde offerts par les responsables d'un secteur donné, qu'advient-il de ceux-ci ? Seront-ils fermés ? Ces responsables seront-elles remerciées de leurs services; leur contrat non renouvelé; simplement une « désaccréditation » ?

La situation future des responsables d'un service de garde en milieu familial est décidément précaire puisque « **l'agrément est accordé pour une période de trois ans.** » (Article 43 du projet de loi 124)

⇒ **Article 53 - Projet de loi 124**

**« La reconnaissance d'une personne responsable d'un service de garde en milieu familial est accordée pour une période de trois ans. Elle peut être renouvelée, suspendue ou révoquée, dans les cas et suivant les conditions prévus par règlement. »**

Ces conditions du règlement actuel vont-elles être modifiées, y aura-t-il des ajouts ? Si tel est le cas, les connaissons-nous avant que la loi soit en vigueur ?

⇒ **Article 105 - Projet de loi 124 :**

**« Le ministre peut, par règlement, pour l'ensemble ou une partie du territoire du Québec :**

- 1. Déterminer des éléments et services que doit inclure la démarche éducative d'un prestataire de service de garde;**
- 2. Déterminer des conditions autres que celles prévues par la loi dont le ministre tient compte lors de l'agrément. »**

Et,

⇒ **Article 161 - *Projet de loi 124***:

*« Le gouvernement peut, par règlement pris avant le 1<sup>er</sup> avril 2007, édicter toute autre disposition transitoire ou mesure utile à l'application de cette loi. »*

Nous nageons, ici, en pleine noirceur... À quoi devons-nous nous attendre pour l'avenir?

**Mise à part de nombreuses mises à pied chez les responsables du soutien pédagogique (environ 500 emplois), est-ce que l'Enfant trouvera la place qui lui revient dans cette nouvelle réforme ?**

∞

## CONCLUSION

Ce document a démontré, par divers articles du projet de loi 124, les inquiétudes qui nous habitent quant à la place qu'occuperait la qualité éducative dans notre réseau si une telle loi était mise de l'avant.

De plus, ce mémoire reprend les articles de ce projet de loi qui aurait des impacts négatifs sur le partenariat qui existe présentement entre tous les intervenants en petite enfance provenant des milieux communautaire, professionnel, médical, etc. Actuellement, la responsable de la pédagogie est le lien direct entre tous les intervenants : parents, éducatrices, RSG, professionnels, organismes divers (CMR, CRDI, Maison de la Famille, CLSC, etc.) Elle travaille conjointement avec l'ensemble des adultes relié directement à l'enfant, sur une base humaine, reconnaissant chaque individu en tant « QU'ÊTRE UNIQUE » à part entière. Elle tisse un lien de confiance avec chaque personne qu'elle accompagne. Soulignons à l'article 40 alinéa 7 du projet de loi, la précision apportée quant au soutien technique et pédagogique offert « SUR DEMANDE » seulement. Comment une personne arriverait-elle à offrir cette **qualité de soutien** à travers des services davantage spécialisés et travailler en étroite collaboration auprès de 200 milieux de garde (RSG) soit, environ 1200 enfants pour la MRC des Maskoutains.


Rappelons également que les bureaux coordonnateurs auront comme rôle premier, la bureaucratie, si on se réfère à l'énumération que le projet de loi 124 fait de leurs tâches.


À la lumière de ces informations, nous recommandons qu'une étude des fonctions, reliées au rôle d'une responsable de la pédagogie, soit effectuée avant d'adopter ce projet de loi. Nous recommandons également qu'une réévaluation soit faite quant à la potentialité de la qualité du soutien éventuellement offert par les gens qui en seront garants.

En conclusion, nous recommandons de maintenir tel quel le réseau éducatif des centres de la petite enfance, qui permettent la garde, plutôt que des services de garde offrant des activités éducatives, tel que le projet de loi le propose.



Merci d'avoir pris le temps de prendre connaissance de nos inquiétudes et de les considérées.

  
Lucie Duhamel, Adjointe pédagogique

  
Julie Lemieux, Adjointe pédagogique

  
Martine Tessier, Conseillère pédagogique

p.j. Curriculum Vitae d'une (1) Conseillère pédagogique et de deux (2) Adjointes pédagogiques en CPE

c.c. Madame Denise Lamontagne, Assemblée Nationale  
Monsieur Russell Copeman, Assemblée Nationale  
Monsieur Camil Bouchard, Assemblée Nationale  
Madame Sylvie Roy, Assemblée Nationale  
Madame Brigitte Lépine, Regroupement des Centres de la Petite Enfance de la Montérégie

**MARTINE TESSIER**

BUREAU : (450) 778-1777 #225

**FORMATION ACADÉMIQUE**

2003	Université du Québec à Montréal (UQÀM) <b>CERTIFICAT EN SOUTIEN PÉDAGOGIQUE DANS LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (en cours)</b>
1994	Cégep de St-Hyacinthe <b>INITIATION À LA MICRO-INFORMATIQUE</b>
1989-1993	Cégep de St-Hyacinthe <b>ATTESTATION EN TECH. DE GARDE</b>
1988-1989	Cégep de St-Hyacinthe <b>HORS-D.E.C.</b>
1986-1988	Cégep de St-Hyacinthe <b>TECH. SOINS INFIRMIERS</b>
1985-1986	Cégep de St-Hyacinthe <b>HORS-D.E.C.</b>
1982-1985	Polyvalente Hyacinthe-Delorme <b>DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES</b>

## EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

3 Juillet 2001-  
à ce jour

C.P.E. LES JARDINS D'HONRINE  
1025, rue GAUTHIER, St-Hyacinthe  
**CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE**

Avril 1995-  
Au 2 juillet 2001

C.P.E. LES JARDINS D'HONORINE  
1025, rue GAUTHIER, St-Hyacinthe  
**EDUCATRICE : 4-5 ANS jusqu'en sept. 2000**  
**POUPONS sept. 00 à juillet 01**

1994-1995

CONFECTION JOSÉE-TEE  
1770, Boul. LAFRAMBOISE, St-Hyacinthe  
**COMMIS DE BUREAU**

1989-1994

GARDERIE LES ARCS-EN-CIEL FRANLOU  
3095, rue SAINT-CHARLES, St-Hyacinthe  
**EDUCATRICE : 4-5 ANS**

1987-1989

HOPITAL HONORÉ-MERCIER  
2750, Boul. LAFRAMBOISE, St-Hyacinthe  
**PRÉPOSÉ AUX BÉNÉFICIAIRES**  
**STAGE ÉTUDIANTE INFIRMIÈRE**

1986-1987

HOTEL-DIEU ST-HYACINTHE  
1800, rue DESSAULES, St-Hyacinthe  
**PRÉPOSÉ AUX BÉNÉFICIAIRES**

1984-1986

CONFECTION JANOR INC.  
1700, Boul. LAFRAMBOISE, St-Hyacinthe  
**INSPECTION DE VÊTEMENTS**

## ACTIVITÉS, PASSE-TEMPS, INTÉRÊTS

Je partage mon temps entre mon rôle de maman, d'épouse et d'oreille attentive pour mes amis (es). Ceci occupe beaucoup mes moments libres. Je garde du temps pour penser à moi. Soit je lis, je me repose en écoutant de musique douce ou, quand j'en ai l'occasion, je cours me faire dorloter dans un centre de soins.

J'aime apprendre, je suis curieuse d'en savoir toujours plus, ce qui explique mes nombreuses années de Cégep. À ce jour, j'en suis à terminer mon certificat universitaire en soutien pédagogique dans les centres de la petite enfance.

J'aime observer, discuter de différents sujets avec les petits et les grands.

## HABILETÉS, COMPÉTENCES, RÉALISATIONS

J'ai reçu plusieurs « méritas » pour mon excellent rendement académique, au secondaire. J'ai terminé mon attestation en techniques de garde avec une note finale de 97.5% pour mon stage. Je travaille dans le domaine depuis quinze (16) années. J'ai participé à six (7) congrès de perfectionnement de trois (3) jours chacun. J'ai reçu une formation par année, dans ce domaine depuis mille neuf cent quatre-vingt-quinze(1995).

J'ajoute à cela ma participation à un comité pédagogique visant à la reconstruction du programme éducatif du C.P.E. pour lequel je travaille actuellement.

Je me passionne pour l'écriture. J'adore produire des textes pour le plaisir ou pour mon travail. J'aime les gens et je mets tout mon cœur dans ce que je réalise. Je suis exigeante envers moi-même. J'aime mener une tâche à terme, peu importe le temps à prendre, en autant que je puisse en garder le sentiment de « mission accomplie et BIEN accomplie ! »

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Je suis née \_\_\_\_\_, à St-Hyacinthe. Je parle et j'écris le français. Je me débrouille un peu en anglais. J'habite encore St-Hyacinthe et je possède une voiture.

J'ai une situation familiale stable avec mon conjoint et notre garçon. Ma famille est complète. La vie a choisi de nous permettre d'avoir un seul petit trésor.

J'accorde une grande importance à mon apparence, j'aime avoir une allure soignée. Je suis reconnu comme une personne fiable, responsable, organisée et digne de confiance. On dit de moi que je suis une « perfectionniste » !

## MES DIVERSES RÉALISATIONS

- 1. Membre de la table de concertation, Comité Intersectoriel sur la Petite Enfance, MRC des Maskoutains (de la concertation au partenariat).**
- 2. Créer des liens avec nos partenaires (CLSC, Hôpital, professionnels oeuvrant dans le domaine de la petite enfance...)**
- 3. Recherche de ressources susceptibles de répondre à nos besoins tels que le local de formation et l'auditorium de l'hôpital.**
- 4. Participation au comité du contenu : Colloque du Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie (2002).**
- 5. Participation au comité travaillant sur la structure du colloque du RCPEM (2002).**
- 6. Programme éducatif personnalisé (participation à l'élaboration, écriture, production).**
- 7. Journal L'Alizé : Un vent d'info ( écriture et production).**
- 8. Cahier de communication ( écriture et production sous la supervision de la directrice).**
- 9. Proposition retenue de mise en application de mini-cours divers donnés aux enfants un avant-midi par semaine par le personnel éducateur selon une passion qui inspire chacun de ses membres.**
- 10. Production de textes tels que, document sur le sommeil, sur le développement du langage et sur l'intégration d'un enfant en milieu de garde.**

11. Production d'un questionnaire de remise en question pour le personnel éducateur et R.S.G.
12. Mise sur pieds de campagne de financement telle que ramasser \$ Canadian Tire, ramasser des coupons-bonis par le biais de la revue Scholastic, campagne de chocolat, etc.
13. Organisation de concours spéciaux dans le but de faire participer enfants/parents.
14. Innover de nouveaux projets et les présenter à l'ensemble des membres de l'équipe tels que ; mini-cours, valises de survie, valises pour les moments de transition, valises pour les suivis d'enfants ayant des besoins particuliers.
15. Élaboration de formation sur le code d'éthique dédié au personnel éducateur des centres de la petite enfance, selon les quatre phases du processus d'apprentissage (exploration – acquisition de base – intégration/entraînement – transfert).
16. Élaboration d'un programme d'accroissement et de maintien de la motivation du personnel.

## RÉFÉRENCES

NATHALIE BIGRAS, professeure  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
MONTRÉAL  
(514) 987-3000, poste 3166

*Martine Jussier*

## **CURRICULUM VITAE**

**LUCIE DUHAMEL**

### **EXPÉRIENCE DE TRAVAIL**

---

#### **CPE Les Coquelicots inc.**

1755 Saint-Pierre Ouest  
Saint-Hyacinthe Qc  
J2T 1P4 (450) 774-7239

Personne ressource :  
Mme Ghislaine Plamondon, dir.gén.

**Depuis février 2000**  
**Directrice Adjointe pédagogique**

- ◆ Responsable de l'organisation, de la coordination et du contrôle des activités pédagogiques et sociales du C.P.E. Les Coquelicots Inc. (Volets « installation » et « milieu familial »).
- ◆ Voir à l'application du programme éducatif des Centre de la Petite Enfance en installation et dans les milieux familiaux.
- ◆ Offrir un soutien pédagogique de qualité aux éducatrices de l'installation et aux responsables de garde en milieu familial.

**Septembre 1987 à février 2000**  
**Éducatrice**

- ◆ Embauche, évaluation du personnel éducateur en installation.
- ◆ Reconnaissance, évaluation et réévaluation des responsables de garde en milieu familial.

- ◆ Groupes d'âges côtoyés :  
Multiâge  
3 à 4 ans  
4 à 5 ans

- ◆ Être à l'écoute et répondre aux besoins physiques, physiologiques et affectifs des enfants ; favoriser leur développement global (physique, moteur, intellectuel, langagier, socio-affectif et moral) ; respecter leur unicité et leur rythme de développement.
- ◆ Soutenir les parents dans leur rôle parental, les informer, échanger et collaborer avec eux en respectant la réalité de chaque famille.
- ◆ Concevoir, planifier et adapter des activités adaptées au groupe d'âge.
- ◆ Collaborer avec l'équipe de travail et assurer une communication ouverte et authentique.
- ◆ M'impliquer dans le fonctionnement et l'amélioration de la qualité de vie du service de garde.

**1986-1987**

**CPE L'Amibulle inc.**

303 Boulay  
Saint-Thomas-d'Aquin Qc  
JOH 2AO (450) 796-3344

Personne ressource :  
Mme Diane Delisle, directrice

## **Éducatrice**

- ◆ Groupes d'âges côtoyés :  
Pouponnière  
4 à 5 ans
- ◆ Sensiblement les mêmes tâches mentionnées ci haut. (CPE Les Coquelicots Inc)

**Mal 1981 à  
Septembre 1985**

### **L.D. Publicité enr.**

17420 Centrale  
Saint-Hyacinthe Qc

## **Travailleuse autonome**

- ◆ Planifier l'ouverture de l'agence pour septembre 1981
- ◆ Solliciter toute clientèle potentielle
- ◆ Planifier et gérer un budget ; tenir la comptabilité des recettes et dépenses
- ◆ M'assurer d'atteindre les objectifs visés
- ◆ Concevoir et exécuter différents projets :  
Maquette  
Annonces imprimées  
Dépliants et encarts
- ◆ Assurer les suivis auprès de la clientèle existante et potentielle
- ◆ Participer à l'implantation d'un service de «copie rapide»

## **FORMATIONS ACADÉMIQUES**

---

**2004 à ...**

### **Université du Québec**

Trois-Rivières

Certificat: Soutien pédagogique aux CPE  
(à ce jour un cumul de 12 crédits)

**2000 à 2003**

**Collège Bourgchemin**

Saint-Hyacinthe

Attestation d'études collégiales :

Techniques d'éducation de service de  
garde

**1979 à 1981**

**Université de Montréal**

Montréal

Certificat: Créativité

**1976 à 1979**

**Université d'Ottawa**

Ottawa

Diplôme: Bac en Communication

**1974 à 1976**

**Collège Bourgchemin (Cégep St-Hyacinthe)**

Saint-Hyacinthe

Diplôme: DEC en Arts et Lettres

## **COURS COMPLÉMENTAIRE**

---

**2004**

**Société canadienne de la Croix-Rouge**

Secourisme en milieu de garde

**1992 à 1994**

**Langage des Sourds du Québec**

L.S.Q. I, II, III, IV

## **FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

---

### **A. Regroupement des Centres de la petite enfance de la Montérégie :**

« Intervenir ou Réagir »

Lucille Fraser

« Le jeu dramatique et la routine »

Jeanne Harvie

« L'Estime de Soi d'abord et avant tout ; une présence positive »

Danielle Laporte

« L'Enfant et sa Sexualité »

Sophia Lessard

« Les Intervenants en Service de Garde : des professionnels de  
l'éducation et de l'intégration »

Renée Bourque

« Code d'Éthique pour Éducateurs (trices) en Garderie »	Claudette Pitre-Robin
« Maquillage et Déguisements »	Hélène Boucher
« Devenir Conteuse Conteur »	Jacques Pasquet
« Noël, une Fête Réinventée »	Dominique Carreau
« L'Observation, un Outil qui a sa place en Garderie »	Maryse Joncas et Andrée Boucher
« L'Enfant Hyperactif »	Pierre-Paul Scott
« Exploration, analyse descriptive des Matériaux Arts Plastiques »	Dominique Carreau
« Programme Ali »	Renée Séguin
« Gestion des conflits en situation d'animation d'équipe »	Philippe Chevalier
« Décoder, répondre aux besoins exprimés par comportements »	Sylvie Bourcier

## **B. CPE Les Coquelicots inc.:**

« Prévention et Premiers Soins »	Claire Lemieux
« Développer la Collaboration dans une Équipe de Travail »	Claude Sévigny
« Fonctionnement par ateliers, aménagement en coins dans CPE »	Brigitte Robert

## **MEMBRE**

---

### **Depuis septembre 2005**

- ◆ Siège aux rencontres de la table CIPE (Comité Intersectoriel de la Petite Enfance) de la MRC des Maskoutains (St-Hyacinthe).

### **Depuis septembre 2004**

- ◆ Siège sur le « Comité Qualité » du CPE Les Coquelicots. Réévaluation complète de la qualité offerte au service de garde (volets « installation » et « Milieu familial »). Outil : Grilles d'évaluation de l'enquête « Grandir en Qualité ».

### **Depuis mars 2000**

- ◆ Siège aux rencontres mensuelles des responsables de la pédagogie du Regroupement des Centres de la Petite Enfance de la Montérégie (RCPEM).

### **Depuis juin 1999**

- ◆ Siège au conseil d'administration du CPE Les Coquelicots inc.

### **Depuis 1986**

- ◆ Membre du Regroupement des Centres de la Petite Enfance de la Montérégie (RCPEM). Avant 1997 : « Regroupement des Garderies sans but lucratif de la Montérégie »

## **AUTRES CONNAISSANCES**

---

Anglais (parlé, lu, écrit)  
Ordinateur : logiciel « Word »

## **LOISIRS**

---

Lecture et cinéma

Des références seront fournies sur demande

*Lucie Duhamel*

Lucie Duhamel  
Directrice adjointe pédagogique  
CPE Les Coquelicots

lucieduhamel.cpe@cgocable.ca

# Julie Lemieux

*Adjointe pédagogique responsable du développement du colet milieu familial et éducatrice ayant participé à l'implantation du centre de la petite enfance Enfant Lumière, je suis une personne organisée, responsable, créative, enthousiaste, ayant une grande capacité d'adaptation ainsi qu'une bonne facilité de communication.*

## Compétences professionnelles

### *Adjointe pédagogique*

- Développer le milieu familial;
- Participer à l'accueil, à l'information et à l'orientation des familles à la recherche d'une place pour leur(s) enfant(s);
- Soutenir pédagogiquement le personnel de l'installation et les parents;
- Dépister et suivre les enfants à besoins particuliers;
- Gérer le programme pédagogique;
- Participer à l'élaboration des plans de formation des membres du personnel et des RSGMF;
- Participer à l'évaluation du personnel, au niveau pédagogique, en collaboration avec la directrice;
- Promouvoir le service de garde et le représenter auprès des organismes extérieurs;
- Rédiger les rapports inhérents à mes différentes fonctions et autres tâches administratives.

### *Éducatrice*

- Prendre en charge les enfants de 0 à 5 ans;
- Assurer la sécurité et le bien-être des enfants;
- Répondre aux besoins spécifiques des enfants et des parents;
- Planifier et animer des activités adaptées au stade de développement des enfants;
- Encadrer les enfants;
- Assister aux réunions d'équipe;
- Travailler en concertation avec l'équipe;
- Créer des outils de travail pour le CPE

## Réalisations professionnelles

- Membre de la table *Comité Intersectoriel sur la Petite Enfance de la MRC des Maskoutains (CIPE)*;
- Responsable du développement du volet « milieu familial »;
- Implication au projet « agrandissement de l'installation » du centre de la petite enfance *Enfant Lumière*;
- Réalisation du projet de la cour extérieure du centre de la petite enfance *Enfant Lumière*;
- Création de divers outils pédagogiques pour le centre de la petite *Enfant Lumière*;
- Administratrice pour le conseil d'administration du centre de la petite enfance *Enfant Lumière*;
- Participation à l'implantation du centre de la petite enfance *Enfant Lumière*;
- Vice-présidente pour le conseil d'administration du centre de la petite enfance *Mafamigarde*.

## Employeurs

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| ■ Adjointe pédagogique Centre de la petite enfance<br><i>Enfant Lumière</i><br>Sainte Hugues                   | Depuis octobre<br>2000         |
| ■ Éducatrice Centre de la petite enfance<br><i>Enfant Lumière</i><br>Saint Hugues.                             | Octobre 1998 à<br>Octobre 2000 |
| ■ Éducatrice Centre de la petite enfance<br><i>Les coquelicots inc.</i><br>Saint-Hyacinthe.                    | 1997 à 1998                    |
| ■ Éducatrice Centre de la petite enfance<br><i>Les arcs-en-ciel Franlou</i><br>Saint-Hyacinthe.                | Mars à mai 1998                |
| ■ Éducatrice remplaçante Centre de la petite enfance<br><i>Les jardins d'Honorine inc.</i><br>Saint-Hyacinthe. | 1997 à 1998                    |
| ■ Éducatrice remplaçante<br>Centre de la petite enfance<br><i>L'amibulle inc.</i><br>Saint-Thomas d'Aquin.     | Janvier à février<br>1998      |

## ***Formation scolaire***

- Certificat en gestion des ressources humaines  
Université du Québec à Trois-Rivières Complété à  
l'automne 2005
  
- Attestation d'études collégiales enrichies,  
1 150 heures en *technique d'éducation  
en service de garde*  
Cégep de Saint-Hyacinthe. 1997
  
- Diplôme d'études collégiales 1994  
*Technique d'horticulture ornementale*  
Institut de technologie Agroalimentaire  
de Saint-Hyacinthe.

## ***Perfectionnements professionnels***

- Formation de 3 heures sur l'utilisation de l'*Outil de dépistage BREV-D*;
- Formation de 15 heures sur *Le langage des enfants de 0 – 5 ans*;
- Formation de 3 jours sur *L'intervention en contexte de pauvreté*;
- Formation de 6 heures sur *Guider mon personnel dans son autoévaluation*;
- Formation de 14 heures : *La dysphasie chez les enfants* ;
- Formation de 6 heures : *La relation d'aide* ;
- Formation de 12 heures : *La conseillère pédagogique au cœur d'une nouvelle organisation*;
- Formation de 3 heures : *Des aires de jeux sécuritaires*.

## ***Connaissances informatiques***

Connaissance des logiciels Word 6.0 et 7.0

## ***Implications sociales***

- Organisatrice de soirées dansantes pour les 8 à 12 ans à Saint-Hugues;
- Organisatrice de la fête familiale *Plaisir sur glace de Saint-Hugues*;
- Bénévole pour *La Guignolée* et *La fabrique de Saint-Hugues*;
- Présidente du comité du *Pacte rural de Saint-Hugues*;
- Formatrice en pédagogie pour le programme « Gardien averti ».

## ***Intérêts***

Sports d'équipe, lecture, jardinage, activités de plein air, bricolage.



Références présentées sur demande